



Compte d'Etat – réseau swissnex

Le réseau swissnex faisant partie intégrante du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), ses comptes annuels sont présentés chaque année dans le cadre du [rapport sur le compte de la Confédération](#).

1 Compte de résultats

| | Compte 2015 | Budget 2016 <i>Mutations</i> | Compte 2016 | Ecart par rapport au budget 2016 et mutations | |
|---------------------------------------------------------------|------------------|----------------------------------------|------------------|--------------------------------------------------|--------------|
| | | | | val. abs | % |
| Compte de résultats | | | | | |
| Revenus | <i>n/a</i> | <i>n/a</i> | 224 878 | 224 878 | - |
| Charges | 9 230 874 | 10 395 600 <i>A -210 000</i> | 8 445 107 | -1 740 493 | -17,1 |
| Solde | - 9 230 874 | - 10 395 600 | - 8 220 230 | | |
| Revenus | <i>n/a</i> | <i>n/a</i> | 224 878 | 224 878 | - |
| Autres revenus | <i>n/a</i> | <i>n/a</i> | 224 878 | 224 878 | - |
| Charges | 9 230 874 | 10 395 600 <i>A -210 000</i> | 8 445 107 | -1 740 493 | -17,1 |
| Charges de personnel | 4 050 648 | 4 357 600 <i>A -210 000</i> | 4 121 449 | -26 151 | -0,6 |
| - Rétribution du personnel et cotisations de l'employeur | 4 050 648 | 4 357 600 <i>A -210 000</i> | 4 121 449 | -26 151 | -0,6 |
| Charges de biens et services et charges d'exploitation | 5 180 225 | 6 038 000 | 4 323 658 | -1 714 342 | -28,4 |
| - Location de locaux | 1 621 660 | 1 867 500 | 1 149 050 | -718 450 | -38,5 |
| - Charges de biens et services liées à l'informatique | 74 416 | 76 900 | 72 642 | -4 258 | -5,5 |
| - Charges de conseil | 70 000 | 88 800 | 65 999 | -22 801 | -25,7 |
| - Autres charges d'exploitation | 3 414 149 | 4 004 800 | 3 035 967 | -968 833 | -24,2 |

2 Exposé des motifs

Rétribution du personnel et cotisations de l'employeur: Coûts de personnel relatifs au personnel transférable et local employé à l'étranger (conseillers scientifiques, responsables des représentations swissnex, personnel administratif local) conformément au message FRI 2013–2016 (FF 2012 2857).

Location de locaux: Loyers des représentations swissnex de Boston, San Francisco, Shanghai, Bangalore et Rio de Janeiro et des bureaux des conseillers scientifiques au sein des ambassades de Bruxelles, Paris, Moscou, Pékin, Pretoria, Tokyo, Séoul, New Delhi, São Paulo et Washington. La diminution de 0,7 million des charges par rapport à l'année précédente s'explique par une baisse des loyers IP de l'OFCL. En outre, il n'y a plus de loyers à payer pour swissnex Singapour (fermeture fin 2015); l'ouverture d'une représentation swissnex supplémentaire a provisoirement été écartée.

Charges de biens et services liées à l'informatique: Développement informatique, conseil, prestations de service pour les postes de travail des collaborateurs de swissnex.

Charges de conseil: Charges de conseil pour la coopération bilatérale en matière de recherche: recours à des consultants et experts externes pour l'extension du réseau extérieur et le développement de la coopération bilatérale en matière de recherche.

Autres charges d'exploitation: Les charges d'exploitation du secteur international comprennent les charges d'exploitation des représentations swissnex, les loyers et charges des conseillers scientifiques détachés et financés par le SEFRI, les coûts de projets pour le soutien de la coopération bilatérale en matière de recherche dans le monde, les frais de déplacement, les frais de représentation et d'hébergement ainsi que les frais des employés à l'étranger (frais de déplacement et de représentation, déménagements, écolages) conformément aux règlements du Département fédéral des affaires étrangères. La diminution de 1 million des charges par rapport au budget s'explique principalement par le fait que le site swissnex de Singapour a été fermé à la fin de 2015 et qu'actuellement, aucun autre site n'est recherché. En outre, les contributions à des projets cofinancés par swissnex Bangalore et Brésil ont été inférieures aux prévisions.

3 Explications complémentaires

3.1 Explications concernant le changement de système

Jusqu'en 2016 inclus, les sites swissnex bénéficiaient d'une autorisation dérogatoire au principe du produit brut par l'Administration fédérale des finances. Cela signifiait que le compte d'Etat tenait compte uniquement des contributions du SEFRI et des changements dans les avoirs bancaires des sites swissnex (principe du produit net), et non des recettes et des dépenses correspondantes financées avec des fonds secondaires (cofinancements) et des fonds de tiers. Le principe du produit brut a été appliqué pour la première fois en 2016 aux sites de swissnex en Inde et au Brésil. Depuis janvier 2017, tous les sites swissnex appliquent le principe du produit brut. Les chiffres indiqués dans les comptes d'Etat 2016 ne présentent donc pas (encore) tous les revenus et charges du réseau swissnex. La section ci-après présente une vue consolidée de l'ensemble des revenus et des charges du réseau swissnex.

3.2 Coûts et revenus consolidés, par centres de coûts

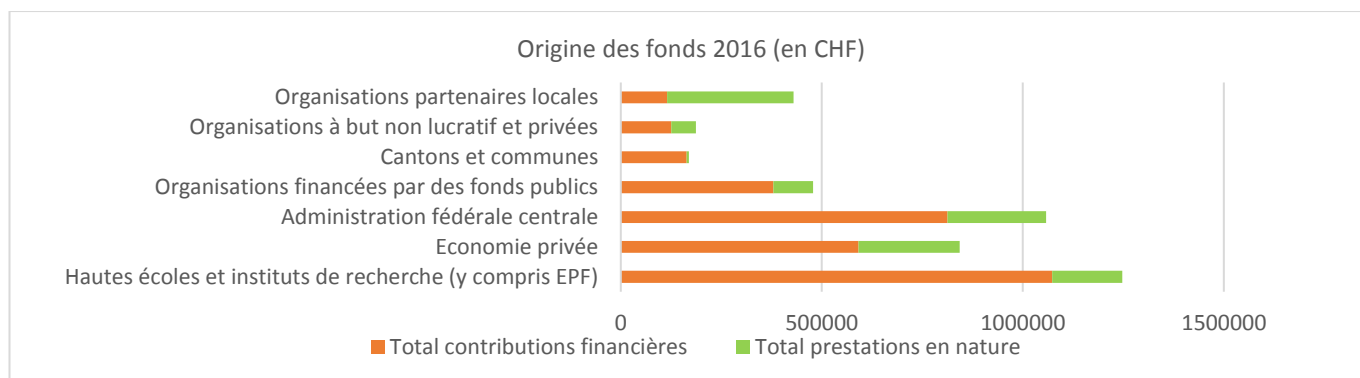
Les coûts totaux du réseau swissnex se sont élevés en 2016 à 12,61 millions de francs compte tenu des prestations en nature de tiers, ce qui correspond à un recul de près de 397 000 francs, soit 3,1 %, par rapport à l'année précédente. Les charges sans incidence financière (hors prestations en nature) se sont élevées à 11,46 millions de francs (-1,8 %).

Les moyens propres du SEFRI ont couvert 62,5 % des charges, soit 7,89 millions de francs, ce qui correspond à une diminution de 206 000 francs. La baisse dans le résultat total s'explique avant tout par la réduction des dépenses de la centrale et des sites swissnex, mais aussi par le recul des contributions en nature.

3.3 Origine des fonds

Les principales contributions des partenaires et autres revenus proviennent des hautes écoles (EPF comprises) et d'institutions de recherche suisses, qui ont contribué à près de 28 %, suivies d'autres unités de l'administration fédérale centrale (principalement la Commission pour la Technologie et l'Innovation) à 24 % et de l'économie privée à 19 %. En outre, 11 % proviennent d'organisations financées par des fonds publics et 10 % d'organisations partenaires locales.

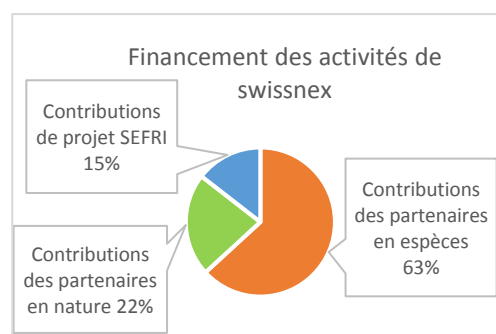
| Compte 2016 | |
|------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| Coûts consolidés | |
| Sites swissnex (hors prestations en nature) | 9'267'961 |
| STC | 2'026'216 |
| Centrale ¹ | 167'251 |
| Coûts (hors prestations en nature) | 11'461'428 |
| Coûts swissnex pour prestations en nature | 1'151'775 |
| Coûts totaux | 12'613'203 |
| Revenus consolidés | |
| Revenus financiers | 3'260'089 |
| Revenus sous forme de prestations en nature | 1'151'775 |
| Revenus (prestations en nature comprises) | 4'411'864 |
| Fonds provenant de moyens de tiers | |
| Réduction | 313'856 |
| Financement total par des partenaires (Fonds secondaires et de tiers) | 4'725'720 |



3.4 Financement des activités de swissnex

En 2016, le financement des activités des cinq sites de swissnex, à la hauteur de CHF 5.19 millions de francs, s'était constitué à 85% de fonds seconds et tiers². L'objectif fixé par le SEFRI selon laquelle les activités des sites swissnex doivent être financées aux deux-tiers au moins par des fonds de tiers est donc rempli.

Le ratio entre fonds propres et fonds de tiers dans le financement des activités résulte du rapport entre les revenus provenant de ces activités (y compris les prestations en nature) d'une part, et le co-financement des swissnex à travers le budget de projet mis à disposition par le SEFRI d'autre part. Les activités comprennent aussi bien des projets et des mandats en partenariat (avec co-financement), que des services FRI fournis à des privés contre rémunération (sans co-financement).



¹ Les charges à la centrale concernent des fonds de projets pour entre autres le ThinkSwiss Program, la conférence annuelle et le rapport annuel. Les charges de personnel à la centrale sont comprises dans le compte d'Etat du SEFRI sous « Administration nationale – charges de personnel » et ne sont pas énumérées séparément.

² Les fonds de tiers sont des libéralités de tiers assorties d'une affectation. Doivent être distingués des fonds de tiers les projets qui sont financés par d'autres unités administratives de l'administration fédérale centrale (fonds seconds).